



Département de Mayotte

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES DELIBERATIONS**

\*\*\*\*\*

Séance du 18 janvier 2020, 2<sup>ème</sup> lecture

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 03/SIDEVAM976/2020**

**Nombre de Délégués**

En exercice : 34

Présents : 10

Votant : 10

Procurations : 1



**Objet : Amorce : Participation à la 13<sup>ème</sup> rencontre avec les éco-organismes**

L'an deux mille vingt et le dix-huit janvier, le Comité Syndical du SIDEVAM976 s'est réuni, en 2<sup>ème</sup> lecture, séance initialement prévue le 15 janvier 2020 en application de l'article L2121-17 du Code des Collectivités Territoriales, suite à une insuffisance de quorum, sur convocation de son Président BAMCOLO Assani Saindou, à son siège à Dzoumogné.

**Etaient Présents :**

M. Assani Saindou BAMCOLO, Président du SIDEVAM976,  
M. Saïd MADI, délégué Communauté des Communes du Centre Ouest,  
Mme Fatima ALI, déléguée Communauté des Communes du Centre Ouest,  
M. Salime MDERE, délégué Communauté des Communes du Sud,  
M. El Farsi SAID, délégué Communauté des Communes du Sud,  
M. Attoumani BLACK ABDULLAH, délégué Communauté des Communes du Sud,  
M. Mohamadi Colo SOILIH MADI, délégué Communauté des Communes du Sud,  
M. Ahamada DAOUD, délégué de la Commune d'Acoua,  
M. Mouridi AHAMADA, délégué de la Commune de Bandradoua,  
M. Bacari M'ROUDJAE, délégué de la Commune de Bandraboua,

**Procuration :**

M. ALI BACAR Mohamadi, Délégué de la Commune de Mtzamboro donne procuration à M. Salime MDERE, délégué Communauté des Communes du Sud.

## Etaients absents :

M. Chams-Eddine Mohamed FAZUL, délégué Communauté des Communes de Petite-Terre,  
Mme. Chamssia MOHAMED, déléguée Communauté des Communes de Petite-Terre,  
M. El-Hakim TARA, délégué Communauté des Communes de Petite-Terre,  
M. Ousseni MAANDHUI, délégué Communauté des Communes de Petite-Terre,  
M. Radjabou ONKACHA, délégué CADEMA,  
M. Chamssidine BOURHANE, délégué CADEMA,  
M. Maoulida SAID OILI, délégué CADEMA,  
M. Saïd Ali TOILIBOU, délégué CADEMA,  
M. HAMADA Dahalane Patrick, délégué Communauté des Communes du Centre Ouest,  
M. Ahmed ADAM, délégué Communauté des Communes du Centre Ouest,  
Mme Laouia MAHAMOUDOU, déléguée Communauté des Communes du Centre Ouest,  
M. Hadhurina Soufiani MAHAMOUD, délégué Communauté des Communes du Centre Ouest,  
M. Ibrahim Salam ANTOINE, Délégué Communauté des Communes du Centre Ouest,  
Mme. Aida HOULAME, déléguée Communauté des Communes du Centre Ouest,  
M. Mohamed Barrabé SAID, délégué Communauté des Communes du Centre Ouest,  
M. Kamardine MANSOUR, Délégué Communauté des Communes du Centre Ouest,  
Mme Fatima MALIDI, déléguée Communauté des Communes du Sud,  
M. Inbadi ATTOUMANI, délégué Communauté des Communes du Sud,  
Mme. Hanima IBRAHIMA JOUWAWOU, déléguée Communauté des Communes du Sud,  
M. Abdoullatuf MADI, délégué Communauté des Communes du Sud,  
M. Rama MOUSTOIFA, délégué de la Commune d'Acoua,  
M. Darouèche BAMOUDOU, délégué de la Commune de Koungou,  
M. Harouna COLO, délégué de la Commune de Mtzamboro,  
M. ALI BACAR Mohamadi, Délégué de la Commune de Mtzamboro



Un scrutin a eu lieu, conformément à l'article 1511-1 du CGCT et M. El Farsi SAID, délégué Communauté des Communes du Sud a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire de séance qu'il a acceptées.

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 5212-1 et suivants,

## Le Comité Syndical

Le Président informe la mise en place à compter du 16 janvier 2020 de la 13<sup>ème</sup> rencontre avec les éco-organismes, prévue au lieu de l'Espace Saint-Martin à Paris et la participation de dernière minute d'un des délégués du SIDEVAM976.

Après discussion, les membres présents refusent la prise en charge par le SIDEVAM976 de la régularisation des frais des dépenses pour cette participation par :

- Contre : 7 voix
- Abstention : 4 voix

Ont signé sur le registre, les membres présents.

Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération est affiché au siège, rue de l'école primaire, 97650 Dzoumogné et que les convocations ont été faites le 15/01/2020

Fait à Dzoumogné le 18 janvier 2020

Le Président du SIDEVAM976

*Assani Saïndou BAMCOLO*



